

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2015

---

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° II-CF3

présenté par  
M. Cherki  
-----

### ARTICLE 44

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre de la défense de la langue française et de la francophonie, il est inconcevable qu'un crédit d'impôt national favorise la diffusion d'une autre langue internationale.